

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MAI 2016

Date de convocation : 30 avril 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 11, présents : 7, votants : 7

L'an deux mil seize, le dix mai à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian QUINTON, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. QUINTON Christian, Maire

M. GUYOT Bruno, M. HATTE Valéry, M. MORAND Hervé, adjoints

M. BETTON Amand, Mme CHILOU Laurence, Mme MICHINEAU Estelle,

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme BALU Stéphanie, Mme CROTTEREAU-RAGARU Sandrine, M. GARNIER Arnaud, Mme GOURNAY Christelle

M. BETTON Amand a été élu secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 05 avril 2016. Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal pour ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Validation des devis de l'entreprise PAVY.
- Approbation de l'AD'Ap.

2016-41 Décision modificative au budget communal pour équilibrer les opérations d'ordre.

Monsieur QUINTON explique que lors de la préparation du budget communal, une ligne d'opération d'ordre pour les travaux en régie n'a pas été prévue en équilibre. Il faut donc prendre une décision modificative pour équilibrer cette opération.

Il convient également d'ouvrir des crédits supplémentaires à la ligne 773 annulations de mandats en vu de l'encaissement du chèque de l'association New Club.

Et enfin, pour pouvoir encaisser le règlement de la vente de la tondeuse, il doit être ouvert des crédits au compte 024.

section de fonctionnement

<i>chapitre article</i>	<i>libellé article</i>	<i>dépenses</i>	<i>recettes</i>
773	Mandats annulés		1 000,00 €
722-042	Immobilisations corporelles		1 000,00 €
615231	Voirie	2 000,00 €	
Pour mémoire BUDGET PRIMITIF		808 514,02 €	808 514,02 €
TOTAL de la décision modificative n°1		2 000,00 €	2 000,00 €
Total section de fonctionnement		810 514,02	810 514,02

section d'investissement

<i>chapitre article</i>	<i>libellé article</i>	<i>dépenses</i>	<i>recettes</i>
024	Produits de cession d'immo		800,00 €
10222	FCTVA		-800,00 €
Pour mémoire BUDGET PRIMITIF		724 478,89 €	724 478,89 €
TOTAL de la décision modificative n°1		0,00 €	0,00 €
Total section d'investissement		724 478,89	724 478,89

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** d'ouvrir les sommes inscrites ci-dessus.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatif à cette affaire.

2016-42 Autorisation d'encaisser un chèque d'une association.

Monsieur GUYOT rappelle que l'association New Club a mis fin à ses fonctions. Son bilan de trésorerie fait ressortir un excédent de 1 496,76 €. Il rappelle que la commune avait versé en 2014 à cette association une subvention de 1 500 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à encaisser le chèque de 1 496,76 €.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatif à cette affaire.

2016-43 Demande de subvention de la fondation du patrimoine.

Monsieur MORAND informe les élus que la Fondation du Patrimoine demande, comme chaque année, l'adhésion de la commune pour un montant de 50 €.

Il précise que le montant de la cotisation est fixé, par tranche, en fonction du nombre d'habitant.

Il rappelle que cette association a participé au financement des travaux du clocher et des vitraux de l'église.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** d'ouvrir les crédits pour la somme inscrite ci-dessus.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatif à cette affaire

2016-44 Attribution d'une subvention à Aurélien BALU.

Monsieur GUYOT informe les élus qu'Aurélien BALU, Hilairien résidant au hameau de la Templerie, va participer au championnat du monde amateur de BMX en Colombie. Il rappelle qu'en 2014 il avait déjà participé au championnat du monde de BMX en Nouvelle Zélande et que la commune lui avait alors accordé une subvention de 100 €.

Il précise qu'à son retour, Aurélien BALU avait organisé une soirée de présentation, en invitant tous ses sponsors. Il avait raconté sa course et présenté des photos de son excursion. Cette rencontre avait beaucoup intéressé les enfants présents.

Le coût de son expédition en Colombie s'élève à environ 4 000 €. Il est proposé de verser la somme de 100 €.

Monsieur QUINTON informe les élus que la communauté de communes de l'Ernée lui accorde une subvention de 500 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte** de verser la somme de 100 € à Aurélien BALU.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatif à cette affaire

Effacement d'une partie de la dette de Monsieur STACEY et Madame BELL.

Monsieur GUYOT informe les élus que Monsieur STACEY et Madame BELL avaient une dette d'un montant de 1808 € qui correspondait aux factures d'eau et d'assainissement des années 2011 à 2014.

Lors d'une rencontre organisée avec le Maire et lui même, il y a environ 15 mois, il avait été convenu avec ces personnes que si leur situation se régularisait, la municipalité effacerait une partie de leur dette, à savoir environ 550 € qui correspondait aux factures de 2011 et 2012.

Depuis cette date, ils sont venus chaque mois en mairie, déposer la somme de 100 € convenue et ont donc réglé la somme de 1248,88 €.

Monsieur QUINTON informe le conseil qu'un courrier vient de leur être adressé pour les remercier d'avoir honoré leur engagement, mais également pour les informer qu'il

reste en instance de paiement les factures de 2015... , pour un montant de 576,45 €. Dans ce courrier il leur est demandé de continuer le versement mensuel de 100 €. Il est convenu d'attendre une réponse de leur part et de voir comment évolue leur situation. Si la réponse au courrier tarde trop un rendez-vous en mairie sera fixé afin d'éclaircir les choses et caler un échéancier de régularisation. Dans l'attente, les élus reportent la décision d'annuler les antécédents.

2016-45 Validation des devis pour travaux sur les vitraux, les baies de l'église et le porche :

Monsieur MORAND explique que différents travaux complémentaires sont à réaliser ou envisager. Il s'agit de :

- L'allongement des bavettes en plomb pour éviter la formation de mousse en dessous des vitraux côté sud. Coût : 792 € HT soit 950,40 € TTC.
- La restauration des ébrasements intérieurs : lors du démontage des vitraux, les ébrasements se sont abimés. C'est une chose qui ne peut pas être prévue avant. Le coût de la restauration est de 5 435,05 € HT soit 6 522, 06 € TTC.
- La restauration du porche soit par nettoyage et badigeon pour un coût de 2 285,98 € soit 2 743,17 € TTC ou bien, même opération après avoir réparé ou changé les pierres abimées, dans ce cas le coût s'élève à 9 600 € HT soit 11 518,93 € TTC.

Lors de la réunion Maire adjoints, il a été évoqué, pour ce qui concerne le porche, de faire uniquement le nettoyage et badigeon mais que si l'association locale Patrimoine Vivant peut mobiliser des fonds à hauteur de 50% des travaux il pourrait être envisagé de tout refaire.

Le coût total de ces interventions s'élève à :

- Avec complément bavettes, restauration des ébrasements intérieurs et nettoyage-badigeon du porche : 8 513,03 € HT
- Avec les mêmes opérations + la réparation des pierres du porche : 15 826,16 € HT

Les élus présents optent pour la solution N° 1 soit un coût global de 8 513,03 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Valide** le devis d'allongement des bavettes en plomb sur les baies côté sud pour la somme de 792,00 € HT soit 950,40 € TTC.
- **Valide** le devis de restauration des ébrasement intérieurs pour le somme de 5435,05 € HT soit 6 522,06 € TTC.
- **Valide** le devis de restauration du porche pour un montant de 2 285,98 € HT soit 2 743,17 € TTC
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatif à ces affaires.

2016-45 Approbation de l'AD'Ap

Monsieur QUINTON présente le rapport suivant :

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, impose la mise en accessibilité de l'ensemble des établissements recevant du public (ERP), pour tous les types de handicaps avant le 1^{er} janvier 2015.

Compte-tenu des difficultés rencontrées pour atteindre cet objectif au 1^{er} janvier 2015, l'ordonnance du 26 septembre 2014 instaure les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Le dépôt d'un Ad'AP est obligatoire pour tous les ERP qui n'étaient pas accessibles au 31 décembre 2014 et devait s'effectuer avant le 27 septembre 2015.

La commune de Saint Hilaire du Maine a réalisé tous les diagnostics obligatoires de ses ERP.

Les travaux à effectuer ont été estimés à environ 22 510 € HT, soit 27 012 € TTC.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée de la commune, tel que proposé porte sur la mise en accessibilité de 6 ERP, sur 3 ans.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la commune de Saint Hilaire du Maine, tel que figurant dans l'annexe à la présente délibération.
- Décide de prévoir chaque année, au Budget Primitif, les crédits nécessaires aux travaux de mise en accessibilité.
- Donne tous pouvoirs au Maire pour signer tout document, accomplir toute formalité nécessaire au dépôt de ce dossier.

Questions diverses.

Validation du choix des entreprises pour les travaux de point à temps et de voirie 2016 :

Monsieur HATTE rappelle que le marché de travaux de point à temps à été lancé en avril avec une réception des offres au vendredi 22 avril à 12h00. Une seule entreprise, à savoir SECHE du Bourgneuf, a répondu avant la clôture, une seconde offre de l'entreprise ELB a été reçue par courrier le samedi 23 avril.

Une seule offre étant arrivée dans les temps, la commission a pris la décision de déclarer le marché infructueux et de relancer la consultation avec une réception des offres au jeudi 19 mai à 12h00, tout comme le marché de travaux de voirie.

Une réunion de la CAO (Commission d'Appel d'Offres) est fixée au samedi 21 mai à 9h30.

Signalétique des sentiers de randonnée :

Madame CHILOU qui représente la commune au sein de la commission tourisme à la communauté de communes de l'Ernée, informe que suite à une réunion, il a été décidé d'implanter des bornes signalétiques des sentiers de randonnée.

La commission de la CCE propose d'installer cette borne au même endroit que la table de pique nique qui a déjà été fournie.

Les endroits proposés sont à proximité du salon de coiffure soit :

- Sur l'ancienne dalle de l'abri de bus mais cet emplacement est probablement trop près de la route donc pas assez sécurisé,
- Sur l'herbe mais avec le problème pour entretenir autour,
- Sur un endroit à aménager avec du copeau de bois.

La commission environnement étudiera le sujet, elle est programmée au jeudi 21 mai à 20h00.

Affaires locales.

Baromètre du développement durable :

Madame CHILOU informe qu'une quinzaine de personnes ont participé à la réunion animée par l'association Synergies et répondu au questionnaire et que les associations et les commerçants étaient peu représentés.

Les habitants sont satisfaits, en revanche, il ressort un manque de communication ou plus exactement de dialogue entre les administrés et les élus. Il serait intéressant qu'il y ait un bulletin municipal de plus dans l'année.

Synergies doit rédiger un compte rendu et proposer des pistes de travail.

Numérotation des lieux dits :

Madame CHILOU fait remarquer qu'il est prévu, dans le cadre du projet de numérotation de l'ensemble des lieux-dits, que les citoyens viennent récupérer leur numéro. Elle craint que certains ne viennent pas les récupérer et que d'autres ne les posent pas.

Ne serait-il pas plus judicieux que les agents soient missionnés pour poser les plaques de numérotation ?

Si oui comment organiser la chose ?

Il semble indispensable que le choix de l'emplacement soit fait avec les personnes concernées. Et donc faire un planning et / ou avoir l'accord des propriétaires.

Internet salle des fêtes :

L'accès à internet reste compliqué voir inexistant. Il faudra voir avec Jean-Luc pour faire installer un amplificateur en relation avec Monsieur GAVARD.

Club de foot :

Antoine Chevallier de Mayenne a été "envoyé par ses copains" pour prendre des renseignements sur le club de foot de St Hilaire. Le projet ne peut pas aboutir pour le moment puisqu'il s'agit d'un groupe de jeune de 13 à 18 ans et qu'ils ne sont pas en nombre suffisant pour créer une équipe. Les élus sont toutefois à l'écoute.

Terrain de foot :

Monsieur GUYOT rappelle que le terrain de foot est laissé sans tonte jusqu'à fin juin. Il sera ensuite fauché, l'herbe fanée et pressée en petites bottes. Nous recherchons une (ou des) personne intéressée pour récupérer les petites bottes à 1.5€ l'unité.

Monsieur HATTE informe avoir entendu qu'une entreprise de Bonchamps réalise du désherbage avec des huiles essentielles.

Réseau de chaleur :

Monsieur MORAND apporte quelques données techniques sur le rendement entre les périodes de mars avril 2015 de mars avril 2016. Le rendement respectif est de 27,38 % et de 54,89 %.

L'idéal serait d'atteindre les 60%, mais ces éléments sont encourageants et laissent présager que les aménagements techniques réalisés permettront de réaliser de substantielles économies.

En ce qui concerne les 3 familles qui ont cessés d'utiliser le service du réseau de chaleur, elles ont été reçues en mairie à leur demande. Le dialogue n'a pas été vraiment possible car les relations sont tendues, voire agressives...

Monsieur RENAUD a repris contact avec monsieur MORAND pour dire qu'il a changé d'avis et est prêt à signer la nouvelle police d'abonnement. Monsieur MORAND lui a demandé d'adresser un écrit motivé pour expliquer son choix. Mais reste le problème que la famille RENAUD a déjà installé un nouveau système de chauffage.

Les familles BEDDES-GOURNAY et MANCEAU ont transmis un courrier à la trésorerie pour expliquer que pour elles les indemnités de résiliation ne sont pas dues car ils n'ont pas obtenu de justificatif de résiliation par la mairie.

Réunion à venir :

Jeudi 19 mai à 14h : Réunion de travail sur le dossier aménagement du bourg avec Atelier du Marais et les différents services concernés.

Jeudi 19 mai à 20h : Commission Environnement

Samedi 21 mai à 9h30 : Ouverture des offres marchés PATA et voirie 2016

Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 07 juin 2016 à 20h00.

La séance est levée à 23h30.

ELUS	ELUS
Madame BALU Stéphanie Excusée	Madame GOURNAY Christelle Excusée
Monsieur BETTON Amand	Monsieur GUYOT Bruno
Monsieur HATTE Valéry	Madame CHILOU Laurence
Madame MICHINEAU Estelle	Madame CROTTEREAU-RAGARU Sandrine Excusée
Monsieur MORAND Hervé	Monsieur GARNIER Arnaud Excusé
Monsieur QUINTON Christian	